

Mairie



33570

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303860-20200518-2020\_05\_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt****Le vingt-trois mai à dix heures****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr GARACH Henri, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

**Date de convocation : 18/05/2020****Date d'affichage : 18/05/2020**

**Présents :** Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, BESSOU Lucien, PIMBERT Éric, BORDENEUVE Virgil, DUGRAND Patrick.

**Absents :****Excusés :****Secrétaire de séance :** Mme PETIT Josiane**En exercice : 11****Présents : 11****Votants : 11****Absent : 0****Excusé : 0**

N°2020-05-01

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A L'ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

**2020/031**

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le



ID : 033-213303860-20200518-2020\_05\_01-DE

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
AMOREAU Pascal	10	Dix

-Mr. AMOREAU Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL****PROCLAME** Mr AMOREAU Pascal, maire de la commune de SAINT-CIBARD et le déclare installé.**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*Le maire,**\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

